



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'hôpital public

Question au Gouvernement n° 3435

Texte de la question

SITUATION DE L'HÔPITAL PUBLIC

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, le message est répété inlassablement mais vous ne l'entendez pas : l'hôpital public est à l'agonie ! La situation dramatique subie par les soignants et les patients ne date pas d'hier. L'hôpital, fierté de notre service public, est condamné en raison du manque de moyens. Le personnel soignant est à bout ; il était d'ailleurs dans la rue pour vous rappeler les insuffisances du Ségur.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale ne couvre ni l'augmentation des charges hospitalières, ni les mesurette du Ségur. En écartant les surcoûts liés à la pandémie, ce sont près de 10 milliards d'euros supplémentaires qui auraient dû être affectés à l'hôpital. Le compte n'y est pas : il manque au bas mot 2 milliards.

Les mensonges, par contre, s'accumulent.

L'activité hospitalière ne cesse d'exploser : en moins de dix ans, le nombre de séjours en hospitalisation complète ou partielle a augmenté de 834 380 ; pourtant, 3 400 lits ont été supprimés en 2019, et vous voulez encore économiser 1 milliard d'euros.

Monsieur le ministre, jeudi dernier, vous avez minimisé l'importance de la capacité hospitalière. Et vous avez empêché 100 000 professionnels libéraux de s'occuper de leurs patients covid, alors que des solutions vous sont apportées par les professionnels eux-mêmes, comme le collectif « Santé en danger ».

À quoi jouez-vous ? Renforcer le nombre de lits et recruter du personnel améliorerait le quotidien des soignants et des patients, vous le savez, et pourtant vous laissez mourir l'hôpital.

Dans le Grand Est, la situation est encore plus désastreuse : 39 lits de réanimation sur 534 ont été fermés en cinq ans. Cette détérioration est la plus importante en France métropolitaine. Ces lits ont cruellement manqué lorsque la première vague a meurtri cette région. Il a fallu rouvrir dans l'urgence des services qui venaient d'être fermés. Ces lits seront-ils pérennisés ?

Enfin, aucun projet ambitieux pour la psychiatrie n'est annoncé...

M. le président. Merci, ma chère collègue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LT. – M. Alain Bruneel applaudit également.*) La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie*. Vous n'avez pas bien entendu, je pense, les annonces faites lors du Ségur de la santé.

M. Sylvain Maillard. En effet, elle n'a pas dû entendre !

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée*. Les négociations en cours sont d'une importance extraordinaire, et de telles mesures n'avaient pas été prises depuis des années !

Je vous les rappelle donc : 4 000 lits supplémentaires seront ouverts partout où cela est nécessaire ; 15 000 soignants seront formés et embauchés dans le secteur public. Avec le Ségur, nous avons mis fin à une spirale infernale de vingt ans, où l'on faisait toujours moins pour l'hôpital ! Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, dont l'examen va débiter cet après-midi, traduit ces promesses en actes. Ce sont 8,2 milliards d'euros qui viendront reconnaître l'engagement de tous ceux qui font le système de santé : 7,6 milliards pour les personnels des établissements de santé et dans les EHPAD publics et privés, auxquels s'ajoutent 400 millions d'euros pour le personnel médical de l'hôpital public et 200 millions d'euros pour les étudiants et les internes en santé.

Plus largement, des sommes sans précédent sont mobilisées pour l'investissement dans tous les champs de la santé : hôpital, ville, médico-social, numérique.

La santé mentale, que vous évoquez, n'est pas en reste. Je salue les travaux parlementaires que vous aviez effectués sur ce sujet. Il y a deux ans, une réforme ambitieuse du secteur a été engagée, et le Gouvernement entend poursuivre dans cette voie. Le fonds d'innovation organisationnelle sera doublé, passant de 10 à 20 millions d'euros. Les agences régionales de santé, par le biais des projets territoriaux de santé mentale, pourront actualiser les projets au vu de l'expérience que nous avons désormais.

J'ajoute que celles et ceux qui d'ordinaire déjà font trop souvent face aux troubles psychiatriques, et pour qui les conséquences de ceux-ci sont encore plus lourdes – les migrants, les enfants de l'aide sociale à l'enfance, les personnes placées sous main de justice ou encore les prisonniers – ne seront pas oubliés.

C'est là un effort sans précédent qu'il conviendrait plutôt de saluer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Merci, madame la ministre déléguée !

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3435

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 octobre 2020](#)